

## PRÉSENTATION

**L'opération Appui Pharmaciens vise à prévenir la perte d'autonomie chez les personnes âgées grâce à un repérage des fragilités lors d'une visite au domicile par le Pharmacien.**

Cette action est supervisée par votre association Appui & Vous. Elle se fait en coordination entre les pharmaciens volontaires du secteur et cette structure médico sociale.

Le contrôle de l'armoire à pharmacie peut être complété par un diagnostic de fragilité envoyé à l'association Appui & Vous. Le patient sera alors pris en charge et suivi, suite à notre signalement, par une IDE.

Cette démarche n'exclut pas le fait que le patient soit déjà accompagné (portage des repas, aide à domicile, SIAD), mais renforce les aides mises en place et le cas échéant, complète le dispositif si le patient le désire ou si son état le nécessite.

Vous trouverez dans le dossier en téléchargement sur le site de l'URPS Pharmaciens Nouvelle- Aquitaine, les formulaires nécessaires à la bonne réalisation de votre action.

Une rémunération par l'URPS est prévue pour signalement complexe et/ou visite effectuée par le pharmacien inscrit (avec transmission des formulaires).

## 1 INSCRIPTION AUPRÈS DE L'URPS, RENVOYER LA CHARTE DU PROFESSIONNEL COMPLÉTÉE

### LES ÉTAPES

#### 2 Repérer la fragilité

- Soit lors du bilan de médication soit en remarquant un changement dans les habitudes
- Expliquer au patient la notion de « parcours » pour favoriser le maintien à domicile, lui remettre le flyer
- Signaler une situation complexe à l'association Appui & Vous et/ou prendre RDV pour une visite au domicile

#### 3 Visite au domicile par le pharmacien

- Vérification de l'armoire à pharmacie
- Réalisation des différents tests si nécessaire
- Avec le patient, compléter le "contrat de prévention du risque médicamenteux" (disponible dans votre dossier ou sur le site de l'URPS)
- Lors de l'échange, si d'autres fragilités apparaissent (dénutrition, mobilité), compléter les fiches du dossier pour préparer le rendez-vous avec l'IDE de l'association Appui & Vous

#### 4 Remettre au patient

- La fiche de consentement
- Le document pédagogique + la carte postale complétés

#### 5 Informer l'association Appui & Vous via mss et/ou PAACO GLOBULE

- En envoyant la fiche de signalement complétée ainsi que le « contrat de prévention du risque médicamenteux » et éventuellement les autres fiches
- L'IDE contacte le patient et vous fera un retour